

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 238
13 août 2019**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-trente-huitième (238^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au Centre Saint-Frédéric, siège social, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), salle des commissaires, le mardi 13 août 2019, à 18 h 30, sous la présidence de Mme Guylaine Lavigne, commissaire et membre du comité exécutif *.

**NOTE : Le président, M. Jean-François Houle, et la vice-présidente, Mme Lyne Bélanger, prenant tous deux part à la présente séance à distance et étant réputés présents, les membres du comité exécutif, sur proposition de M. Houle, confient la présidence de l'assemblée à Mme Guylaine Lavigne.*

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

Mme Lyne BÉLANGER	(P) (à distance, via Skype)
M. Gaétan DELAGE	(P)
Mme Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P) (à distance, via Skype)
Mme Guylaine LAVIGNE	(P)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 00

TOTAL : 05

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Normand CHAMPAGNE	(M)
Mme Stéphanie LACOSTE	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA – Directrice du Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIÉ	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Guylaine Lavigne, présidente désignée pour la présente assemblée, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 mai 2019 (No 237)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 mai 2019 (No 237)
4. Adoption plan d'effectif 2019-2020 - Personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Liste des chèques émis (**M. Normand Champagne**)
6. Période réservée au président
7. Période réservée à la direction générale
8. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1747/2019

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI 28 MAI 2019 (NO 237)

RÉSOLUTION CE : 1748/2019

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par M. Gaétan Delage :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 28 mai 2019 (No 237).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI 28 MAI 2019 (NO 237)

RÉSOLUTION CE : 1749/2019

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Lucie Gagnon :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 28 mai 2019 (No 237).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF 2019-2020 - PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Conformément aux dispositions de la clause 7-3.23 de la convention collective en vigueur, la Commission scolaire des Chênes doit, au plus tard le 20 août de chaque année financière, adopter un plan d'effectif obligatoirement soumis au syndicat cinq jours avant son adoption aux fins de consultation. Ce plan vaut pour l'année financière courante.

Le plan qui vous est soumis est le résultat d'une collecte de besoins auprès des différents établissements et services, en fonction des ressources disponibles et avec la collaboration du Service des ressources éducatives. Il a été soumis au syndicat pour fins de consultation le 6 août dernier, dans les délais prescrits par la convention collective.

L'adoption du plan d'effectif, tel que présenté, vous est recommandée.

RÉSOLUTION CE : 1750/2019

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectif du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire tel que présenté et soumis à la consultation auprès du syndicat dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT le respect des prescriptions de la convention collective en vigueur à l'égard de l'adoption du plan d'effectif;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur confiant au comité exécutif l'adoption du plan d'effectif;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020 et les mesures prévoyant l'embauche de personnel en soutien aux élèves, notamment dans le secteur de l'adaptation scolaire;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les établissements à la suite d'une consultation du personnel à cet égard, en fonction du besoin des élèves;

CONSIDÉRANT la présentation préalable et la recommandation de la direction du Service des ressources humaines.

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'adopter le plan d'effectif 2019-2020 du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire, et ce, tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS** (M. Normand Champagne- Dossier d'information)

Bien qu'il ait motivé son absence à la présente séance, M. Normand Champagne, commissaire-parent, a pu prendre connaissance de la liste des chèques émis (# 244) et transmettre ses questions au Service des ressources financières. Il a fait savoir que l'on a adéquatement répondu auxdites questions et que la liste lui apparaît conforme.

6. **PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

SANS OBJET

7. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Guylaine Lavigne, présidente d'assemblée, procède à la levée de la séance à 18 h 50.

Le secrétaire général,

La présidente d'assemblée,

Bernard Gauthier

Guylaine Lavigne

Pour : Jean-François Houle, président

BG